

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 DECEMBRE 2016**

**Présents :** Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANDRE Stéphane, ANGELOZ Patrice, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie et Mrs VIEIRA DA SILVA Agostinho, ZANARDI Didier.

**Absents excusés :** Mr CURVAT Jean-Michel et Mme JUILLARD Béatrice.

Secrétaire de séance : Madame Martine BRISSET.

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Madame RYSER souhaite préciser, concernant le point « Conseil d'Ecole » du dernier Conseil Municipal, que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Béard-Géovreissiat finance également les classes de mer organisées par l'Ecole de Béard-Géovreissiat.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

**2016-049 - VOTE DES TARIFS 2017 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Haut-Bugey s'est dotée des compétences « production/adduction/stockage de l'eau potable » et « traitement des eaux usées ». A ce titre, elle a repris la gestion de la station Pont Royat et a voté le tarif 2017 pour le transport et traitement des eaux usées à 1,544 € HT le m<sup>3</sup> et celui de la redevance « production/adduction/stockage de l'eau potable » à 0,297 € HT par m<sup>3</sup>.

Les redevances de l'Agence de l'Eau restent stables : pollution domestique 0,29 € et modernisation des réseaux 0,155 €.

Il informe qu'après examen dans le détail du bilan prévisionnel 2016 du service eau et assainissement ainsi que les prévisions 2017, la commission de finances propose de reconduire les tarifs communaux 2016, soit un tarif global de l'eau et de l'assainissement pour l'utilisateur à 3,638 € HT par m<sup>3</sup>, contre 3,613 € en 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire a décidé à l'unanimité :

- De fixer comme suit les tarifs hors taxes 2017 du service Eau et Assainissement :
  - . **Tarifs communaux** (reconduction) :
    - Eau : 0,72 € HT/m<sup>3</sup>
    - Redevance prélèvement - Eau : 0,057 € HT/m<sup>3</sup>
    - Location compteur : 15 € HT par compteur
    - Assainissement : 0,450 € HT/m<sup>3</sup>.
- D'appliquer les redevances communautaires suivantes à reverser à la CC Haut-Bugey :
  - CC Haut-Bugey - Eau : 0,297 € HT/m<sup>3</sup>
  - SM Pont-Royat - Assainissement : 1,544 € HT/m<sup>3</sup>.
- D'appliquer les redevances suivantes à reverser à l'Agence de l'Eau :
  - Pollution domestique - Eau : 0,29 € HT/m<sup>3</sup>
  - Modernisation réseaux de collecte - Assainissement : 0,155 € HT/m<sup>3</sup>.
- D'appliquer un forfait annuel de 70m<sup>3</sup> pour l'assainissement, pour les habitations qui ne s'alimentent pas en eau potable sur le réseau communal mais qui rejettent des eaux usées collectées par le service assainissement (art. R.2333 – 125 du CGCT).
- Que tout compteur endommagé par le gel ou la malveillance sera facturé à l'abonné au prix de 45 € HT.
- Que ces tarifs seront augmentés de la TVA calculée aux taux en vigueur.

### **2016-50 - VOTE DES TARIFS 2017 POUR L'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la reconduction des tarifs 2016 pour l'utilisation et la location de la salle polyvalente, soit :

Personnes habitant la commune :	250 euros
Jeunes habitants de la commune (jusqu'à 20 ans) :	180 euros
Personnes n'habitant pas la commune (extérieures) :	500 euros
Organisation de réunions :	150 euros.

### **2015-051 – REVERSEMENT D'UNE PARTIE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL**

Vu les articles R2221-48 et 90 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de reverser à hauteur de 80 000 € une part de l'excédent de fonctionnement du budget annexe eau et assainissement au budget principal, après le vote du compte administratif 2016, lors de l'affectation des résultats au budget primitif 2017.

### **2016-052 - DEBAT SUR LES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION 2009 A 2014 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET E-COMMUNICATION DE L'AIN - SIEA**

Monsieur le Maire informe qu'afin de répondre aux obligations de la commune adhérente au SIEA, le Conseil Municipal doit débattre sur les observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion 2009 à 2014 du Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain et présentées au Conseil d'Administration du syndicat en novembre. Il communique une synthèse de ce rapport et des observations qui portent sur :

- . Les domaines d'intervention du syndicat et leurs modalités,
- . La gouvernance
- . La gestion des ressources humaines
- . La compétence communication électronique
- . La fiabilité des comptes
- . La situation financière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des observations arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes le 8 juillet 2016 sur la gestion 2009 à 2014 du SIEA et de la présentation faite au Conseil d'Administration du syndicat le 18 novembre 2016 et n'émet pas de remarque particulière.

### **2016-053 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES POUR 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote comme suit les décisions modificatives présentées par Monsieur le Maire.

- . Budget annexe eau et assainissement - décision modificative n° 1 :
  - . 6542 : créances éteintes : + 350 €
  - . 6541 : créances admises en non-valeur : - 350 €.
- . Budget principal – décision modificative n° 5 :
  - . 6542 : créances éteintes : + 450 €
  - . 65548 : contribution aux organismes de regroupement : + 2 000 €
  - . 022 : dépenses imprévues : - 2 450 €.

Concernant l'éclairage public, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sur les possibilités d'extinction, le Conseil Municipal demande qu'une réflexion soit engagée en vue d'éteindre certains secteurs de la commune entre 23h et 5h du matin.

### **2016-054 - CHARTE DES PRINCIPES GUIDANT LA DEMARCHE DE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CC HAUT-BUGEY**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à la CCHaut-Bugey au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes et les communes membres vont étudier, définir et choisir les orientations de la politique publique de l'eau et de l'assainissement pour l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la charte des principes guidant la démarche de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Haut-Bugey adoptée par la CC Haut-Bugey.

### **2016-055 - ATTRIBUTION DE RECOMPENSES AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de récompenser les personnes domiciliées à Béard-Géovreissiat qui se sont distinguées au cours de l'année 2016, tant au niveau sportif, scolaire (baccalauréat, diplômes supérieurs, concours) que dans le domaine humanitaire ou culturel, par l'attribution à chaque lauréat de chèques cadeaux du Pôle de Commerce pour une valeur de 40 €.

### **2015-056 – ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS, D'EXPERTISE ET D'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AUX ADJOINTS TECHNIQUES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le RIFSEEP aux adjoints techniques à compter du 1er janvier 2017 et précise que cette décision entrera en vigueur dès la parution au journal officiel de l'arrêté pris pour l'application aux divers corps de fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique d'Etat, transposant le RIFSEEP au cadre d'emploi des adjoints techniques de la fonction publique territoriale.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **. Enseignement musical à l'école**

Suite à l'avis de l'équipe enseignante de Béard-Géovreissiat qui souhaite maintenir l'intervention musicale dont les enfants bénéficiaient depuis plusieurs années, il a été convenu de proposer un nouvel enseignement de la musique d'une heure trente le jeudi matin. Les cours de Mme BORTOLOTTI débiteront le 12 janvier 2017 et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017.

#### **. Conseil Municipal des Enfants**

Madame RYSER rend compte des travaux du CME et notamment des décors réalisés par les enfants dans différents endroits de la commune.

### **Prochain Conseil Municipal : lundi 30 janvier 2017 à 19h30.**

Séance levée à 21h15.